Le Coup d'oeil municipal

Municipalité de Sainte-Marguerite

ENSEMBLE VERS L'AVENIR

« Municipalité de Ste-Marguerite »

Février 2019

FERME GASTON ROY INC.
Ferme avicole
157 rang Ste-Marie
Sainte-Marguerite

GIROUX
Constructions Giroux-Laterreur inc
Entrepreneur général & spécialisé
Charpente de bois et d'acier
Spécialité bâtiments agricoles
Excavation
Coffrage
Fosses à lisier
Gestion de projets
RBQ : 8001-4632-78
Maxim Giroux
Propriétaire
206, rue Industrielle
Ste-Marguerite, Qc G0S 2X0
bur. 418-935-3663
cell. 418-389-2222
constructiongirouxlaterreurinc@hotmail.ca

STÉPHANE LAGRANGE
Propriétaire
stephlag1@videotron.ca
418-935-3069 Cell: 418-389-7779
DISTRIBUTION STÉPHANE LAGRANGE
Fromage frais du jour - Fromage fin - Beurre - oeuf de caille
fax:418-504-1919
541, rue Robert
Ste-Marguerite
G0S 2X0

BOUCHERIE
Christian Lapointe
Débitage
Viande de congélation
Gibiers
Christian Lapointe, propriétaire
561, rue Robert
Ste-Marguerite (Qc) G0S 2X0
418.935.7066 418.420.2174

Construction
Michel St-Hilaire inc.
Entrepreneur générale
Construction - Rénovation
Résidentielle - Commercial - Agricole
550, rue Robert
Ste-Marguerite, Qc
G0S 2X0
Tél.: (418) 935-0114

Ferme André Bégin inc
- Déneigement
- Déglaçage
Ste-Marguerite
Tél: 418-935-3040
Fax: 418-935-3041

FRANÇOIS MARCOUX
TRANSPORT D'ANIMAUX
418 935-3102 / 418 386-0332
Transport d'animaux, de ripe, de paille et de foin
203, Route 216
Ste-Marguerite, Dorchester (QC) G0S 2X0

soudure 2B
Conception
Fabrication sur mesure
Réparation en tout genre
Aluminium, Stainless, Acier
Bruno Bégin
Propriétaire
418 935-7126
www.soudure2b.com
soudure2b@gmail.com
135 route 216
Sainte-Marguerite
G0S 2X0

GIROUX
Conrad Giroux inc.
Entrepreneur en excavation
Pierre-Luc Giroux
268, rue Tourterelle
Ste-Marguerite, Qc G0S 2X0
bur. 418-935-3663
Cell. 418-386-6528
conradgirouxinc@hotmail.com
Agricole, commercial, génie civil
Terre-sable, gravier de tout genre
RBQ : 14724892-94

Fabrications Trémex inc.
Pierre-Paul Lacasse, pdg
Présentoirs métalliques
Peinture en poudre
Travaux métalliques légers
247, de la Meunerie
Sainte-Marguerite, Beauce
(Québec) G0S 2X0
Tél.: 418 935-7150
Fax: 418 935-7090
info@fabricationstremex.com
www.fabricationstremex.com

Municipalité de Sainte-Marguerite
ENSEMBLE VERS L'AVENIR

268 rue St-Jacques
Sainte-Marguerite QC GoS 2X0
Téléphone : 418 935-7103
Télécopieur : 418 935-3709
Courriel : administration@sainte-marguerite.ca

ADMINISTRATION : 418 935-7103

Directrice générale : Nicole Chabot
Adjointe remplaçante: Nancy Labrecque
SERVICES MUNICIPAUX : 418 935-7103

Travaux publics : Larry Boutin
Directeur incendie : Marc Deblois
Traitement de l'eau potable : Marc Gagnon
Traitement des eaux usées : Yvon Dumont
Loisirs : Mylène Sylvain
Espace jeunesse : À combler
Bibliothèque : Michelle Lavoie / 418 935-7089
Restaurant/Casse-croûte: 418 935-3667
Inspecteur en bâtiments
Éric Guay : 387-3444 / poste 4104
Éco-centre régional de Ste-Marie : 389-0594
Éco-centre régional de Frampton : 397-5402

Maire : Claude Perreault

Conseillers :
Denis Gamache
Brigitte Brochu
Manon Deslauriers
Robert Normand
Nicolas Lacasse
Émile Nadeau

SÉANCES ORDINAIRES 2019/ 19h30 Au 268 rue St-Jacques	
4 mars	1 er avril

La date de tombée est le 20 de chaque mois.
Il n'y aura pas de rappel. Aucun article ne sera accepté au-delà de cette date.
Merci de votre collaboration!

Tirage : 495 exemplaires
Publié par la Municipalité de Sainte-Marguerite
268 rue St-Jacques Sainte-Marguerite QC GoS 2X0
Imprimé par l'imprimerie *Bô-Modèle inc.*
319 rue du Pont, Scott QC GoS 3G0
Distribué par Postes Canada

Le journal *Le Coup d'œil Municipal* est un bulletin d'information municipal publié 11 fois par année par la Municipalité de Sainte-Marguerite et distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de la municipalité.
Vous pouvez aussi le lire sur notre site internet en visitant : https://sainte-marguerite.ca/

Séance du conseil — Collecte du recyclage — Collecte des ordures — Bureau municipal fermé

FÉVRIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3		5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 / 31	25	26	27	28	29	30

Mot du maire

Bonjour à tous,

La nouvelle version du Coup d'œil municipal célèbre son premier anniversaire! En effet, l'année dernière il fut décidé de publier onze fois l'an, de l'agrémenter de pages couleur et d'y inclure des espaces publicitaires. Toutes ces modifications ont permis de réduire à coût nul pour la municipalité cet outil de communication. Chaque édition est également disponible sur notre site internet ***www.sainte-marguerite.ca.***

En octobre dernier, l'installation du panneau afficheur à l'intersection des routes 216-275 a bonifié nos moyens de communication en rejoignant nos résidents et ceux qui transitent via notre localité.

Afin d'améliorer encore une fois nos moyens de rejoindre la majorité des citoyens, nous aurons dorénavant notre page facebook.

Vous comprendrez que tous ces efforts pour diversifier nos canaux de diffusion de l'information ont un seul et unique but: rejoindre le maximum de gens afin que vous soyez le mieux informé sur les activités de votre municipalité.

Nous vous invitons donc à nous suivre sur facebook en consultant la page :
« Municipalité de Ste-Marguerite »

La journée portes ouvertes du 19 janvier dernier a connu un véritable succès. Les gens ont apprécié découvrir nos nouveaux locaux. La fierté et la bonne humeur illuminaient les visages.
Vous n'avez pu assisté à cette journée? Il nous fera plaisir, lorsque vous viendrez à l'hôtel de ville, de vous offrir une visite guidée et de répondre à vos interrogations.

Claude Perreault,
Maire résolument tourné vers l'avenir.

Décisions du conseil

OPTIMISATION FISCALE EN TAXES DE VENTE

M Charles-André Côté, fiscaliste chez Blanchette Vachon, a été mandaté pour effectuer l'analyse de récupération de la TPS/TVH et TVQ relativement aux activités de la municipalité. Ce mandat est accordé pour un montant de 11 000$ avant taxes pour l'ensemble des travaux.

ACQUISITION RUE BELLEVUE / PROLONGEMENT

La municipalité de Sainte-Marguerite procède à l'acquisition de la rue Bellevue (prolongement), de la rue du Bassin ainsi que du terrain du bassin de rétention pour un coût de un dollar (1.00$) envers le comité de développement.

Cette transaction comprend les lots suivants : 6 222 806, 6 222 805, 6 222 804, 4 084 907

Le maire, M Claude Perreault ainsi que la directrice générale, Mme Nicole Chabot sont autorisés à signer le contrat d'achat pour et au nom de la municipalité.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ – ACCÈS RUE INDUSTRIELLE

Il a été décidé d'accepter l'offre de WSP inc au montant 13 750$ taxes incluses pour effectuer l'étude de faisabilité concernant le nouvel accès à la rue Industrielle.

MANDAT POUR ÉTAPES PRÉPARATOIRE – PHASE II RUE BELLEVUE

Un mandat est donné à WSP inc pour effectuer les études préparatoires de la phase II de la rue Bellevue au coût de 20 515$ taxes non incluses. Les activités suivantes sont comprises dans ce mandat :

- Caractérisation écologique
- Évaluation environnementale
- Études de visibilité (diverses localisations)
- Coordination avec les travaux d'arpentage
- Plans / profils préliminaires
- Estimation préliminaire des coûts
- Rapport sommaire et présentation

RANG ST-GEORGES

Le Conseil accepte de prendre en charge la part des coûts de 41 300$ plus taxes d'hydro-Québec qu'occasionnent le branchement des propriétaires du rang St-Georges. Que ces coûts seront payés à même les surplus accumulés non affectés.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

Le ministère des Transports a versé une compensation de 113 732$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

La présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, la Municipalité de Sainte-Marguerite informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'Aide à l'entretien du réseau routier local.

Règlement no 464-2019

Pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a adopté son budget pour l'année 2019 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3e jour de décembre 2018;

À CES CAUSES, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE ORDONNE ET STATUE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT AINSI QU'IL SUIT, À SAVOIR :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 ANNÉE FINANCIÈRE Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2019.

ARTICLE 3 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur à un taux de 0.92$ par 100 $ d'évaluation.

ARTICLE 4 ORDURES Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets et de matière recyclable, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire de l'immeuble concerné situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après : 165 $ par logement 165 $ par commerce ou industrie 82.50 $ par commerce ou industrie non actif

Que l'autre partie de la dépense du service de l'enlèvement et la disposition des ordures sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5 AQUEDUC Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire qui bénéficie du service d'aqueduc ainsi que tout propriétaire des immeubles en façade desquels les conduites d'aqueduc ont été refaites dans le cadre des travaux de mise aux normes 2007 (rue St-Joseph, une partie des rues St-Jacques et de la Meunerie), des travaux de 2010 (rues St-Jacques et St-Pierre), des travaux de 2013 (la rue Robert), ainsi que des travaux de 2017 (routes 216-275)un tarif de compensation, tel qu'établi ci-après : ▪350 $ par unité de base 180 $ par studio100 $ par piscine

- ▪1,00 par unité de base pour résidence et logement
- ▪1,25 par unité de base pour salon de coiffure et de beauté, bureau de poste, centre financier, garage, commerces et industries ayant une évaluation de moins de 80 000 $
- ▪1,50 par unité de base pour bar, restaurant, centre d'accueil, commerces et industries ayant une évaluation de plus de 80 000 $
- ▪1,50 par unité de base pour les édifices publics : salle municipale, garage, remise, fabrique, loisirs.

ARTICLE 6 ÉGOUT Aux fins de financer le service d'égout, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire qui bénéficie du service d'égout, un tarif de compensation, tel
qu'établi ci-après :

115 $ par unité de logement (1) 195 $ commerce (2)
195 $ résidence et un commerce dans le même bâtiment (2)
255 $ hôtel, bar, restaurant (3)

ARTICLE 7 VIDANGE DES BOUES Aux fins de financer le service de vidange des boues, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire de l'immeuble concerné situé sur tout le territoire, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

95 $ par résidence 47,50 $ par résidence secondaire ou cabane à sucre servant de chalet

ARTICLE 8 MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (RÈG. 361)
Aux fins de financer 75 % de l'emprunt concernant la mise aux normes de l'eau potable, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du bassin de taxation tel que décrit à l'annexe C du règlement 361, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 211.67$ par unité.

Que l'autre partie de l'emprunt concernant la mise aux normes de l'eau potable (règ. 361) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur.

ARTICLE 9 RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (RÈG. 395/ SECTEUR DES RUES ST-PIERRE ET ST-JACQUES) Aux fins de financer 37.5% de l'emprunt concernant le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue St-Pierre et une partie de la rue St-Jacques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et situé à l'intérieur du secteur visé décrit à l'annexe D du règlement n° 395, un montant de compensation établi selon la façade de terrain. (référence au tableau établi)

Aux fins de financer 37.5 % de l'emprunt concernant la réfection des infrastructures souterraines de la rue St-Pierre et une partie de la rue St-Jacques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur urbain, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 32.37$ par unité.

Que l'autre partie de l'emprunt représentant 25% de l'emprunt (règ. 395) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 10 RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (RÈG. 415/ SECTEUR DE LA RUE ROBERT) Aux fins de financer 37.5% de l'emprunt concernant le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue Robert, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et situé à l'intérieur du secteur visé décrit à l'annexe D du règlement n° 415, un montant de compensation établi selon la façade de terrain. (référence au tableau établi)

Aux fins de financer 37.5 % de l'emprunt concernant la réfection des infrastructures souterraines de la rue Robert, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur urbain, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 72.04$ par unité.

Que l'autre partie de l'emprunt représentant 25% de l'emprunt (règ. 415) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 11 RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES (RÈG. 446/ SECTEUR DES ROUTES 216 ET 275) Aux fins de financer 37.5% de l'emprunt concernant le renouvellement des infrastructures souterraines de la rue Robert, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable et situé à l'intérieur du secteur visé décrit à l'annexe D du règlement n° 415, un montant de compensation établi selon la façade de terrain. (référence au tableau établi)

Aux fins de financer 37.5 % de l'emprunt concernant la réfection des infrastructures souterraines de la rue Robert, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du secteur urbain, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après : 88.69$ par unité.

Que l'autre partie de l'emprunt représentant 25% de l'emprunt (règ. 446) sera imposée à même la taxe foncière de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité d'après leur valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 12 TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES TERRAINS VAGUES DESSERVIS Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie des terrains vagues desservis est fixé à une fois et demie du taux de 0,92$ par 100$ de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur. Cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain vague desservi au sens de la loi.

ARTICLE 13 NOMBRE ET DATES DES VERSEMENTS Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en 1 versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300$. La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30e) jour qui suit l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300$ et plus, le débiteur a le droit de payer celles-ci en 4 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

- 1er : 1er mars (minimum 30e jour qui suit l'expédition du compte) 25%
- ¬ 2e : 1er mai 25%
- ¬ 3e : 1er juillet 25%
- 4e : 1er septembre 25%

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au 1er jour d'ouverture suivant.

ARTICLE 14 PAIEMENT EXIGIBLE Le Conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 15 AUTRES PRESCRIPTIONS Les prescriptions des articles 13 et 14 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation, d'une facturation due à des travaux dans un cours d'eau ou des frais découlant des services d'inspecteur agraire (personne désignée) et *coûts relatifs à une consultation publique pour nouveau projet porcin.*

ARTICLE 16 TAUX D'INTÉRÊT À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12 %. Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 17 ENTRÉE EN VIGUEUR
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Adopté à Ste-Marguerite ce 14 janvier 2019

Le Cercle de Fermières Ste-Marguerite

Fier partenaire du journal

Le Coup d'oeil municipal

30 bourses d'études réparties comme suit :

19 000 $
20 bourses
Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce

6 000 $
10 bourses
Caisse Desjardins de Beauce-Centre

Remplissez le formulaire de participation et déposez-le à l'un des centres de services de votre caisse.

Formulaire d'inscription et règlements disponibles en caisse et au **desjardinsnouvelle-beauce.com** à la section « Concours ».
Tirage le 11 juin 2019.

Desjardins
Caisse de La Nouvelle-Beauce

24-25-26 mai 2019

Spectacle du 25 mai 21h15:

NOIR SILENCE
LES FRÈRES À CH'VAL
VILAIN PINGOUIN

Billets en vente sur:

Démolition fest-Lepointdevente.com

25$

2019-2021 PDTAF PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE ET FORESTIER DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

PORTRAIT DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE EN NOUVELLE-BEAUCE

3e MRC la plus importante au Québec en termes de revenus agricoles[1]

443 MILLIONS $ en revenus agricoles et forestiers[1]

95% du territoire est protégé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et 50% de cette zone est constituée de forêt[4]

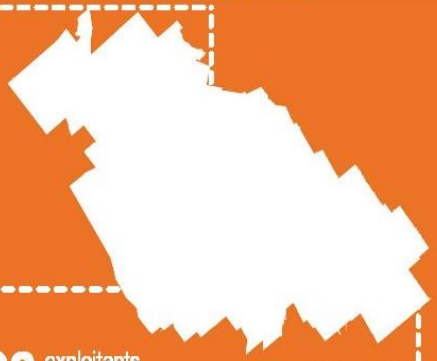

1198 exploitants agricoles[1]

712 exploitations agricoles, dont :
- 188 fermes laitières
- 159 fermes porcines
- 137 entreprises acéricoles
- 65 fermes de bovins de boucherie
- 29 fermes avicoles[1]

11 entreprises agrotouristiques[1]

9 entreprises certifiées biologiques[1]

1500 propriétaires de boisés[3]

3 MILLIONS $ en livraison de bois en 2017[3]

6,5 MILLIONS $ en valeur de sirop d'érable produit en 2015[3]

3 usines de sciage avec une capacité de scier de 240 000 mètres cubes solides[3]

Sources :
[1] MAPAQ, EDM, Fiche d'enregistrement des entreprises agricoles. Fiche 2014, Image 2018_10 Certifié C.
[2] Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
[3] Association des propriétaires de boisés de la Beauce
[4] MRC de La Nouvelle-Beauce, 2018

NOTRE VISION

L'agriculture, la forêt et la culture entrepreneuriale étant au cœur du développement et du futur de notre communauté, la MRC de La Nouvelle-Beauce et ses partenaires mettront le cap sur l'audace avec le Plan de développement du territoire agricole et forestier 2019-2021.

NOTRE STRATÉGIE

NOTRE POSITION STRATÉGIQUE

- Multiplier les modèles d'affaires et diversifier les productions bioalimentaires et forestières en préconisant le modèle économique circulaire.
- Comprendre les nouveaux marchés qui s'ouvrent et les habitudes de consommation dans ce passage à l'ère numérique.
- Caractériser et valoriser le territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce.
- Mettre en valeur l'importance économique et sociale des filières agroalimentaires et forestières.

NOS PILIERS

- Développer notre territoire de manière responsable.
- Favoriser le développement économique.
- Diffuser l'innovation.
- Soutenir les ambitions de notre communauté.

NOS ENGAGEMENTS

1. Promouvoir les services et valoriser l'intégration de nouveaux outils, d'équipements, de modèles d'affaires ainsi que de nouvelles technologies auprès des entreprises agroalimentaires et forestières.
2. Informer les entreprises agroalimentaires et forestières sur le développement de nouveaux créneaux de production.
3. Favoriser la synergie et les occasions de maillage.
4. Susciter une prise de conscience collective sur l'importance de l'ensemble des activités agricoles et forestières dans le développement de notre communauté.

NOTRE PLAN D'ACTION

1. PROMOUVOIR LES SERVICES ET VALORISER L'INTÉGRATION DE NOUVEAUX OUTILS, D'ÉQUIPEMENTS, DE MODÈLES D'AFFAIRES AINSI QUE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES AUPRÈS DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES

PILIERS	OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES
TERRITOIRE	Protéger le territoire agricole et forestier tout en soutenant le développement des municipalités.	**Soutenir les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de projet urbanistique ou de plan d'urbanisme afin de réduire les pressions sur le territoire agricole et forestier.**	• MRC de La Nouvelle-Beauce
INNOVATION	Rejoindre les entreprises agricoles et les propriétaires forestiers pour faire connaître les événements et programmes en recherche, en développement et en innovation.	**Optimiser le partage des événements et programmes sur les différentes plateformes de communication des partenaires et de la MRC auprès des clientèles cibles.**	• Comité technique du PDTAF *Partenaire :* • *Réseau Agriconseils*
COMMUNAUTÉ	Améliorer les connaissances et le niveau de compétences des entrepreneurs agricoles et forestiers.	**Poursuivre et bonifier l'offre de formations continues au sein des organismes partenaires du PDTAF en fonction des enjeux du milieu agricole et forestier.**	• Comité technique du PDTAF • Comité aviseur du PDTAF
		Augmenter le taux de diplomation chez les jeunes agriculteurs n'ayant pas terminé leur formation collégiale.	• Syndicat de l'UPA de La Nouvelle-Beauce

2. INFORMER LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ET FORESTIÈRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX CRÉNEAUX DE PRODUCTION

PILIERS	OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Poursuivre la mise en valeur des friches par la remise en culture et le reboisement.	**Réaliser une classification du sol des friches avec les propriétaires intéressés et les informer des types de culture et de sylviculture potentiels.**	• MRC de La Nouvelle-Beauce • MAPAQ *Partenaires :* • *Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière*
INNOVATION	Favoriser le développement ou l'optimisation de créneaux pour l'industrie forestière et agricole.	**Transformer le bois sans preneur en identifiant des bioproduits innovants potentiellement transformables dans la MRC ou la région et transmettre l'information aux acteurs concernés.**	• Association des propriétaires de boisés de la Beauce • Développement économique Nouvelle-Beauce
		Identifier les enjeux d'optimisation en agriculture pour alimenter la réflexion du comité aviseur en vue de l'événement de 2020.	• MAPAQ • Syndicat de l'UPA de La Nouvelle-Beauce *Partenaire :* • *Réseau Agriconseils*

3. FAVORISER LA SYNERGIE ET LES OCCASIONS DE MAILLAGE

PILIERS	OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES
TERRITOIRE	Faciliter l'accès aux terres agricoles et forestières par le maintien d'entreprises existantes ou par la création de nouvelles entreprises.	**Adhérer au service L'ARTERRE pour les trois prochaines années.**	• MRC de La Nouvelle-Beauce *Partenaires :* • *Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) de la Chaudière-Appalaches* • *Réseau Agriconseils* • *Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches* • *La relève agricole de la Chaudière-Appalaches (LARACA)*
INNOVATION	Soutenir le développement de solutions innovantes par le maillage entre des investisseurs et des partenaires.	**En 2020, organiser un rendez-vous de réflexion et de maillage portant sur des thématiques agricoles et forestières priorisées par le comité aviseur.**	• Comité aviseur du PDTAF • Comité technique du PDTAF
COMMUNAUTÉ	Faire connaître le PDTAF afin de favoriser la concertation du milieu.	**D'ici juin 2019, réaliser des rencontres de présentation du PDTAF aux différents intervenants des ministères et des organismes pouvant être concernés par les actions.**	• MRC de La Nouvelle-Beauce

4. SUSCITER UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE SUR L'IMPORTANCE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNAUTÉ

PILIERS	OBJECTIFS	ACTIONS	RESPONSABLES
TERRITOIRE	Faire connaître les filières agricoles et forestières.	**Mettre en valeur nos filières agricoles et forestières dans le plan de marketing territorial de la MRC.**	• MRC de La Nouvelle-Beauce • Développement économique Nouvelle-Beauce
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Susciter une prise de conscience des retombées économiques et sociales des activités agroalimentaires et forestières.	**Tenir à jour et diffuser un portrait des investissements en infrastructures agricoles et en activités forestières auprès des partenaires, des élus et des municipalités.**	• Comité aviseur du PDTAF • Comité technique du PDTAF
COMMUNAUTÉ	Mobiliser les organismes et établissements œuvrant auprès des jeunes à réaliser des activités éducatives en lien avec l'agroalimentaire et la foresterie.	**Faire connaître les outils pédagogiques et les activités éducatives et susciter l'utilisation de ces derniers par les établissements scolaires et organisations éducatives.**	• MRC de La Nouvelle-Beauce
		D'ici 2020, en trois phases de projet, offrir un espace forestier éducatif qui mettra en valeur la forêt et les différents produits issus de la ressource ligneuse.	• MRC de La Nouvelle-Beauce • Association des propriétaires de boisés de la Beauce
	Mettre en valeur les produits agroalimentaires de notre territoire afin de développer de nouvelles habitudes de consommation.	**Soutenir les Rendez-vous gourmands de La Nouvelle-Beauce.**	• MRC de La Nouvelle-Beauce *Partenaire :* • *Destination Beauce*

NOUS TENONS À REMERCIER TOUS CEUX ET CELLES QUI ONT PARTICIPÉ À LA CONCEPTION DU PDTAF DE LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE :

COMITÉ AVISEUR

- Gaétan Vachon, préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce et maire de Sainte-Marie
- Réal Turgeon, maire de la municipalité de Saint-Isidore
- Michel Duval, maire de la municipalité de Sainte-Hénédine
- André Gagnon, maire de la municipalité de Saint-Bernard
- Frédéric Marcoux, président, Syndicat de l'UPA de La Nouvelle-Beauce
- Guylaine Bergeron, administrateur, Syndicat de l'UPA de La Nouvelle-Beauce
- Jenny Lehoux, secrétaire-trésorière, Syndicat de l'UPA de La Nouvelle-Beauce
- Jean-François Dion, administrateur, Syndicat de l'UPA de La Nouvelle-Beauce
- Sylvain Milot, aménagiste, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Éric Cliche, président, Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Martin Ladouceur, directeur général, Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Alain Marcoux, secrétaire-trésorier, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
- Claude Drouin, commissaire industriel, Développement économique Nouvelle-Beauce
- Nadine Pelletier, conseillère en développement régional, direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Marie-Josée Larose, aménagiste principale, MRC de La Nouvelle-Beauce
- Mario Caron, directeur général, MRC de La Nouvelle-Beauce
- Érick Olivier, directeur du Service de l'aménagement du territoire et du développement, MRC de La Nouvelle-Beauce
- Marie-France Vallée, agente de développement rural et coordonnatrice de la mise en œuvre du PDTAF, MRC de La Nouvelle-Beauce

REPRÉSENTANTS DU MILIEU AGRICOLE ET FORESTIER

- Jean-François Dion, producteur maraîcher, Sainte-Marie
- Colette Fecteau, productrice forestière, Saint-Elzéar
- Frédéric Marcoux, producteur laitier, Sainte-Marguerite

■ : Membres du comité technique

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Développement économique Nouvelle-Beauce

MRC de La Nouvelle-Beauce

Québec

UPA POUVOIR NOURRIR POUVOIR GRANDIR Chaudière-Appalaches

fadoq

Nous sommes bien heureux de vous apprendre que notre salle de jeu est enfin prête, nous vous accueillerons tous les mardis, mercredis et jeudis en après-midi, différents jeux de cartes seront possibles (CANESTA, JOKE & RUMMY, 500, ETC.) casse-tête en plus des jeux sur table, tels : shuffleboard, hockey sur air et billard. Il vous sera aussi possible de venir tout simplement prendre un petit café avec nous. L'invitation est lancée à tous mais par mesure d'équité, on espère que vous deviendrez membre Fadoq. (418-935-3619)

Merci au conseil municipal de nous avoir permis l'ouverture d'un tel local où il sera bon fraterniser *et prendre note que le local est accessible par l'entrée de l'ancienne bibliothèque.*

N'oubliez pas nos soirées de bingo qui se poursuivent tous les premiers vendredis du mois.

Toute l'équipe vous remercie de votre participation à nos activités. On espère que notre nouvelle salle de jeu vous plaira et que vous en profiterez au maximum. Beaucoup d'efforts y ont été mis.

Bienvenue à tous.L'Équipe Fadoq: Cécyle, Doryce, Clément, Claude et Pierre.

De la belle visite à la ferme !

J'aimerais vous partager une petite tranche de vie. Le mois dernier, j'ai reçu de la visite à la ferme. En effet, une douzaine d'enfants de la classe de maternelle de l'école du village, accompagnés de quelques parents, ont visité mon entreprise.

Les enfants étaient émerveillés par les nombreux équipements, les dimensions de la bâtisse, la multitude de boutons électroniques, la grosseur des vaches, etc. Disons qu'ils n'avaient pas assez de yeux pour tout voir.

Cela m'a amené à réfléchir. Nous, producteurs agricoles, avons tendance à l'oublier rapidement puisque nous baignons là-dedans tous les jours, mais plusieurs personnes ne connaissent que vaguement la provenance de leur nourriture, et c'est particulièrement le cas chez les jeunes. Vous avez tous déjà été témoins de la réponse d'un enfant lorsqu'on lui demande d'où vient le lait; dans bien des cas, il va répondre que le lait vient de l'épicerie ! Il ne faut pas leur en vouloir, puisque la plupart de ces enfants ont un contact limité avec l'agriculture.

Il n'en demeure pas moins qu'il est très important, selon moi, qu'une société sache d'où provient sa nourriture. J'irais même plus loin; les gens doivent être bien informés sur la provenance de leur nourriture, mais aussi sur les conditions dans lesquelles cette nourriture est produite. C'est à ce moment qu'il sera alors possible de faire de meilleurs choix. Par exemple, à l'épicerie, un citoyen qui choisit un aliment qui provient du Québec alors que ce même aliment est produit ailleurs (Mexique, États-Unis, Brésil, etc.) choisit de soutenir son économie locale, de réduire le transport des aliments et de s'assurer d'une qualité qui respecte les normes parmi les plus élevées au monde (salubrité, environnement, bien-être animal, etc.).

Ce sont pour ces raisons qu'il faut profiter le plus possible d'opportunités comme celles-ci de mettre en contact jeunes et moins jeunes avec l'agriculture. Il y a fort à parier que ces enfants se souviendront de cette visite très longtemps et sauront dorénavant d'où vient le lait et la manière dont il est produit !

Frédéric Marcoux, producteur agricole de Sainte-Marguerite
Président du Syndicat de l'UPA de La Nouvelle-Beauce

Un grand merci

aux membres du Cercle de Fermières de Ste-Marguerite qui ont contribué, de par la préparation des bouchées, au succès de la journée portes ouvertes: Louisette Bégin, Claire Hélène Roy, Chantal Fortier, Jeannine Boutin, Nicole Boutin, Josée Mercier, Hélène Lavigne, Sonja Karsh et Diane Gagné.

Randonnée de Raquette aux Flambeaux

Samedi le 16 février 2019

Départ entre 18h30 et 19h30

***Près de la station des puits**

(239, rue Industrielle)

Si vous avez des cannes de conserves vides, venez les porter au bureau municipal, nous allons les récupérer pour la randonnée.

***Lampe frontale suggérée pour la randonnée.**

Quelques mots de votre ÉAL

Tous les membres de l'ÉAL tiennent à remercier sincèrement tout le personnel de l'école l'Étincelle et les élèves pour leur précieuse participation lors de l'envoi de cartes à des membres de notre communauté paroissiale à l'occasion de la période des fêtes. Ce petit geste est très apprécié et pour vous donner une idée de la qualité des réalisations de nos jeunes, je joins une photo pour appuyer mes dires.

Hélène Lavigne pour l'ÉAL

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / PR

ESSAI PLANIFIÉ DE LA SIRENE D'ALERTE DE LA CASERNE

L'essai prévu dimanche le 3 février dernier a été effectué tel que convenu dès 10h30 am .Trois alertes ont été enclenchées pour valider la portée du son à des endroits stratégiques sur notre territoire. Merci pour votre compréhension.

INTERVENTION POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANT 2019

En date du 11 février 2019, les pompiers et les premiers répondants ont répondu à 3 appels d'urgence.

Le 5 et 11 février les pompiers et PR divisés en deux équipes ont tous suivi une formation (Intervention d'urgence et les réalités psychosociales) d'une durée de 2,5 heures

Nouveau pompier au sein du service incendie

En janvier je vous ai présenté le nouveau pompier M Michael Pelletier résident de Ste Marguerite.

Il est fier de relever un nouveau défi et d'être un pompier actif au sein de la brigade, une photo vos 1000 mots !

Marc Deblois, Directeur
Service de sécurité incendie
Premiers répondants

Bibliothèque La Bouquine

Membre du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Le 19 janvier dernier se tenait, à la bibliothèque, une journée portes ouvertes.
Les bénévoles ont pu accueillir les visiteurs dans leurs nouveaux locaux qui avaient, pour l'occasion, revêtus un air de fête.
La veille, un 5 à 7 VIP avait également été organisé pour les bénévoles et les représentants du réseau.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Heure du conte | 2e vendredi du mois
8 février 2019 de 18 h 45 à 20 h
8 mars 2019 de 18 h 45 à 20 h

Mardi Astro-Sciences | 3e mardi du mois
19 février 2019 de 18 h 45 à 20 h
19 mars 2019 de 18 h 45 à 20 h

Jeudi scrabble | tous les jeudis à 13 h

Février | Mois coup de

Durant tout le mois, les usagers de la bibliothèque pourront découvrir les coups de cœur des membres du personnel du Réseau Biblio et des bénévoles grâce aux autocollants apposés aux différents documents qui composent notre collection.

Et vous, quel est votre livre coup de cœur de 2018 ?

CHERCHONS BÉNÉVOLES

Quel que soit votre intérêt, votre disponibilité ou votre expertise, votre bibliothèque locale a besoin de vous !

Activité de la semaine de relâche

INITIATION AUX TRUCAGES DE CINÉMA
Lundi 4 mars 2019 à la salle municipale

Viens découvrir les divers effets spéciaux utilisés dans les films ! Tu pourras aussi essayer la technique de l'écran vert. Plaisirs garantis !

Inscriptions jusqu'au 22 février 2019 directement à la bibliothèque ou sur notre page Facebook : Bibliothèque La Bouquine Ste-Marguerite

HORAIRE

Mardi	18 h 30 à 20 h
NOUVEAU Mercredi	14 h 00 à 16 h
Jeudi	18 h 30 à 20 h
Vendredi	18 h 30 à 20 h

HEURE DU CONTE | *2e vendredi du mois*

GROS OURS COURAGEUX

Gros Purs affronte Boris le buffle dans une bataille de bravoure Un défi est lancé et des exploits de bravoure se succèdent. Du moins jusqu'à ce que les deux concurrents se trouvent en face d'une grotte très effrayante...

COORDONNÉES

268, St-Jacques
Ste-Marguerite QC G0S 2X0
Tél. : 418 935-7089

MARDI ASTRO-SCIENCES | *3e vendredi du mois*

LES POISSONS DES ABYSSES | Pour les 7 à 77 ans

Oui, ils sont laids... mais surtout, ils sont fascinants !

Lors de la séance du conseil municipal du 4 février, un chèque au montant de 8000.00$ a été remis à M. André Boutin, président du Comité de développement.
En juin dernier, une somme de 15 000.00$ avait été avancée pour le démarrage du restaurant municipal. Les vérificateurs comptables ont établi qu'au 31 décembre 2018, après 6 mois d'opération, le restaurant a dégagé un bénéfice net de 8000.00$!!!

Merci au Comité de développement ainsi qu'à tous ceux qui encouragent cette belle initiative.

2 menus du jour à tous les jours

Certificats-cadeaux disponibles

Lundi, mardi, mercredi	10h30 à 13h30
Jeudi, vendredi, samedi	10h30 à 20h00
Dimanche	7h00 à 20h00

562, rue Notre-Dame

418 935-3667

Cliche et Roy construction inc

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Construction et rénovation résidentiel-commercial

William Cliche | 418 389-9328
Olivier Roy | 418 331-0817

RBQ: 5732-2646-01

Ferblanterie Roger Drouin inc.

Chauffage - Ventilation - Moulure

216, RUE INDUSTRIEL, STE-MARGUERITE, (QUEBEC), G0S2X0
TÉL.: (418)-935-7027 FAX .: (418) 935-7473

Miraco

GARAGE ET DÉPANNEUR
ANDRÉ DROUIN

481 route 275
Sainte-Marguerite QC G0S 2X0
TEL. : 418 935-3535
FAX : 418 935-3318

VENTE DE LOTERIE-
BIÈRE FROIDE- PRODUITS PORCELLA

Maçonnerie de Beauce inc.

RBQ : 8360-9172-01

Jean Rancourt & Nico Labbé
Entrepreneur briqueteur

Tél. : (418) 935-7101 Fax. : (418) 935-7130

infomb@globetrotter.net

229 Rue Industrielle, Sainte-Marguerite, Qc. G0S 2X0

Esthétique Beauté Déesse

418. 209. 8381

245 rue du Merle, Sainte-Marguerite G0S 2X0

FORTIER NOTAIRES

Fortier Notaires

Notaires et conseillers juridiques

Lévis 700, route du Président-Kennedy
Vallée-Jonction 102-268, rue d'Assise
Tél. : 418 833-4087 • Téléc. : 418 833-9177
www.fortiernotaires.com

Peinture Dumont

Plancher époxy
Peinture intérieure
Toiture

YVON DUMONT
Sainte-Marguerite
418 389-5751

AGRI-LIM 50

Agri-Lim inc.

Chantale Trachy
T. 418 935-7149
ctrachy@agri-lim.com

161, Route 216, Ste -Marguerite, Beauce (Québec) G0S 2X0
C. 418 389-4968 | Téléc./Fax:. 418 935-7229

TRANSPORT ANDRÉ DROUIN INC.

Transport scolaire
481 route 275
Ste-Marguerite QC G0S 2X0
Téléphone : 418 935-3535
418 802-4602

FRANÇOIS CARBONNEAU
Transport d'animaux
Sainte-Marguerite · 418 935-3020

CG AIR SYSTÈMES INC.
207, rue industrielle,
Sainte-Marguerite, Québec
Canada G0S 2X0
Tel.: 418.935.7075
www.cgair.com

FIER DE
FAIRE PARTIE
DE LA COMMUNAUTÉ
DE SAINTE-MARGUERITE

Vous recherchez un emploi à 2 minutes de chez vous ?
Nous sommes toujours à la recherche de candidats dans tous nos départements. Notre croissance dépend de vous !
Envoyez nous votre CV à RH@CGAIR.COM

Les Ateliers PRÉSIKO INC.
www.presiko.com
230 industrielle, Ste-Marguerite
- Fabrication de Moules
- Usinage Industriel et Agricole
- Soudure
418 935-3555

EUGÈNE NADEAU & FILS INC
204 ROUTE 216
STE-MARGUERITE, QC. G0S 2X0
TÉL: (418) 935-3434
(418) 935-3940
FAX: (418) 935-3671

Zetor
Branson TRACTORS
DEUTZ FAHR
DORCHESTER ÉQUIPEMENT INC.
VENTE & RÉPARATION
605, rue Robert
Sainte-Marguerite, QC
G0S 2X0
Tél.: 418 935-3336
Fax: 418 935-3616
info@dorchesterequipement.com

COOPÉRER C'EST DANS NOTRE NATURE!
La Coop Unicoop
BMR La Coop NEW HOLLAND AGRICULTURE sonic Unimat

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Autos & soudures Ste-Marguerite
Mécanique générale
CLÉMENT BISSON
240 rue de la Meunerie
Sainte-Marguerite QC G0S 2X0
418 935-3727

Les Jardins de la Passion
Créateur de bonheur
OUVERT À L'ANNÉE
FLORAL DESIGN
CENTRE JARDIN
FLEURISTE (FUNÉRAIRE)
1052, boul. Vachon Sud, Sainte-Marie G6E 2S5
Tél.: 418 386-2380 • Fax: 418 386-1833
info@jardins-passion.ca • JARDINS-PASSION.CA
SUIVEZ-NOUS SUR Facebook
Entretien et aménagement paysager
Taille d'arbres, haie de cèdres • Tonte de pelouse
1052, boul. Vachon Sud, Sainte-Marie www.jardins-passion.ca 418 386.2380

MANUFACTURER PERMAFIL MANUFACTURIER
permafil@permafil.com
permafil.com
225, rue Industrielle, Sainte-Marguerite
(Qc) Canada G0S 2X0
T 418 935 3939
T 1 800 463 1434
F 418 935 3622

DEBLOIS
RAYMOND DEBLOIS INC.
FABR: BOITES DE CAMION-VAN
STE-MARGUERITE, DORCH. (418) 935-3679

Cotiser à son REER ou à son CELI, c'est maintenant!

Prenez le temps de trouver votre bonne combinaison d'épargne dès aujourd'hui.

Date limite pour cotiser au REER : 1er mars 2019

En tout temps : 418 387-5456 • desjardins.com/reer-celi

Desjardins
Caisse de La Nouvelle-Beauce